

ST BENOIT LA FORET

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 29 Octobre 2013

L'an deux mille treize, le vingt-neuf octobre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT BENOIT LA FORET, convoqués le vingt-et-un octobre deux mille treize, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Didier GUILBAULT, Maire.

Etaient présents (13) : M. Didier GUILBAULT, M. Jean-Charles CARRÉ, M. Thierry BENOIST, Mme Chantal PERIN-BESNARD, M. Roger AUPETIT, M. René DAUDIN, M. Gilles FIÉ, Mme Sylvie JAILLOUX, Mme Véronique SANTERRE, Mme Chantal PACHET, Mme Marylène PERRIGAULT, Mme Renée THEVES, M. Eric MOUTARDIER.

Etait absent représenté (1) :

M. Jean-Michel CASSAGNE pouvoir à M. Didier GUILBAULT

Monsieur Thierry BENOIST a été élu secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à dix-neuf heures, procède à l'appel nominal des élus et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire demande si il y a des observations sur le compte-rendu du 24 Septembre 2013.

En l'absence de remarque, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

1. Désignation des délégués – Conseil Communautaire – 037 210 033/2013 :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors du comité de pilotage de la fusion des 3 communautés, un certain nombre de décisions ont été prises par rapport au calendrier de mise en œuvre du nouveau conseil communautaire et des instances de la future communauté de communes Chinon Vienne et Loire.

La loi autorisant sans attendre la parution de l'arrêté préfectoral, de procéder à l'élection des délégués de la future communauté selon la répartition prévue par les statuts (13 pour CHINON, 2 pour RIVIERE et 2 pour SAINT BENOIT LA FORET).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Désigne comme délégués représentant la commune de SAINT BENOIT LA FORET au sein du Conseil Communautaire : - M. Didier GUILBAULT

- Mme Chantal PERIN-BESNARD

2. Marché public – Aménagement des abords de la Mairie, de la Salle des Fêtes, de l'Eglise et de la poste - Avenant - 037 210 034/2013 :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics,

VU la délibération du 07 Février 2013, relative au marché public de l'aménagement des abords de la Mairie, de la Salle des Fêtes, de l'Eglise et de la Poste,

CONSIDERANT les projets d'avenant pour le marché de l'aménagement des abords de la Mairie, de la Salle des Fêtes, de l'Eglise et de la Poste sur les motifs suivants :

Lot	Montant de l'avenant HT	% du montant initial	Justifications
Lot 1 : Terrassement, Voirie, Réseaux divers, assainissement EP	6.602,50 €	9,26 %	<ul style="list-style-type: none"> - Démolition totale du muret et de ses fondations, chargement et évacuation des déblais, - Fourniture d'une couverture de puits comprenant la plaque sous tampon et le tampon fonte, - Déplacement d'une chambre téléphone L2T, - Fourniture et pose de bordures en pierre naturelle pour créer un accès PMR devant la poste y compris, fondation, sciage et taille. - Plus-value pour mise en place de bornes amovibles en fonte et d'une barrière de parking en acier galvanisé au lieu de potelets bois. Rampe d'accès au parking : <ul style="list-style-type: none"> - Dépose de bordures, évacuation en décharge. - Sciage des enrobés existants, - Décapage de l'ancienne voirie et évacuation en décharge,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
APPROUVE les avenants suivants,

N° avenant	Lot	Corps d'état	Montant H.T.
1	1	Terrassement, Voirie, Réseaux divers, assainissement EP	6.602,50 €

AUTORISE le Maire à signer l'avenant et tout document s'y rapportant.

3. Création d'un poste d'agent technique dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) – 037 210 035/2013 :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est souhaitable d'abandonner la création de l'emploi d'avenir, poste non adapté à notre commune.

Dans le cadre du décret n° 2009-1442 du 25 Novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi, Monsieur le Maire propose de créer un emploi de contrat d'accompagnement dans l'emploi dans les conditions fixées ci-après, à compter du 1^{er} Décembre 2013.

Ce contrat est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux, qui s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle Emploi pour le compte de l'Etat.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention avec Pôle Emploi et le contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois.

L'aide versée par l'Etat est fixée à 70 % du taux horaire brut du S.M.I.C sur 20 heures/hebdomadaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de créer un poste d'agent technique dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi »,
- Précise que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention,
- Précise que la durée du travail est fixée à 35 heures par semaine,
- Indique que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC + 5 %, multiplié par le nombre d'heures de travail,

- Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce recrutement.

4. Renouvellement Baux – 037 210 036/2013 :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'échéance des baux concernant des locations de parcelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de renouveler les baux suivants :

➤ Serge et Bruno SOURDAIS Earl « Logis de la Bouchardière » BP 113 37500 CRAVANT LES COTEAUX :

Parcelle D 75 « Villeneuve » à CRAVANT LES COTEAUX,

➤ Emmanuel SOURDAIS « Les Loges » 37500 CHINON :

Parcelles : Commune de ST BENOIT LA FORET C 313 « Le Truton »

408- 409 « Le Grand Chêne »,

Commune de CRAVANT LES COTEAUX : D 69 à 71 « Villeneuve »,

Autorise le Maire à représenter la commune pour la signature des baux.

M. CARRÉ signale aux membres du conseil qu'il recevra M. SOURDAIS Emmanuel pour la signature du renouvellement de son bail, afin de revoir avec lui certaines conditions de location (sous-location des terres à une autre personne depuis un certain temps).

5. Questions diverses :

- Information : - GROUPAMA, une assurance automobile « collaborateurs en mission », a été souscrite pour le personnel et les élus,

- IEL : Un appel à candidature pour notre centrale photovoltaïque devrait avoir lieu début 2014,

- Photocopieur école : location d'un photocopieur à compter du 30/10/2013,

- Curage des fossés : Des travaux réalisés par l'entreprise HEGRON sont prévus pour début novembre afin d'améliorer les évacuations d'eaux pluviales,

- VETI BOX : Une convention de partenariat a été signée avec l'association AGIR, pour l'implantation de conteneurs de collecte de vêtements,

- Le congrès départemental des Maires aura lieu le 03 Décembre 2013 à TOURS,

- Etat catastrophe naturelle : la commune a été reconnue par arrêté en date du 22/10/2013 paru au JO le 26/10/2013, en état de catastrophe naturelle suite aux inondations du 19 Juin 2013,

- M. DAUDIN René informe les membres du conseil municipal de la vitesse souvent excessive des véhicules venant à la Bellasserie et demande s'il est possible d'envisager des aménagements pour la sécurité des enfants.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôture la séance à 20 H 30.

Fait à ST BENOIT LA FORET, le 31 Octobre 2013

Le Secrétaire de séance,
Thierry BENOIST

Le Maire,
Didier GUILBAULT